



Salaire impayé et non respect du contrat de travail

Par **paspan**, le **23/05/2014** à **10:05**

bonjour
J'ai été embauché dans une société juste créée pour un emploi de commercial itinérant, cela fait 2 mois maintenant à ce jour, je n'ai toujours pas de véhicule pour me déplacer comme prévu dans mon contrat de travail, de plus mon salaire arrive pas et je dois aller chercher les chèques et les chèques que je vais chercher chez mon employeur sont sans provisions donc je me fâche il recrédite son compte en banque à la dernière minute, je doit représenter le chèques ce qui m'incombe des frais bancaires important, mon employeur ne veut pas me licencier parce que cela coûte de l'argent. L'entreprise a été mise au nom de sa concubine qui est insolvable et de plus pas de nationalité française (elle ne parle même pas notre langue).
Je ne sait plus quoi faire pour me débarrasser de ce voyou que dois je faire ?
merci de me répondre

Par **moisse**, le **24/05/2014** à **11:48**

Bonjour,
[citation]Je ne sait plus quoi faire pour me débarrasser de ce voyou que dois je faire ? [/citation]
S'il ne s'agit que de cela, vous pouvez :
* démissionner simplement
* démissionner selon la forme de la prise d'acte (rechercher sur le net la méthode)
Lire l'article désigné ci-dessous pour connaître vos droits aux allocation de retour à l'emploi (chomage)
[citation]<http://conseillerdusalarie.free.fr/prise-d-acte-rupture-et-resiliation-judiciaire.php> [/citation]
ATTENTION : en période d'essai vous ne pouvez pas user de cette méthode.

Par **PatrickFrancois**, le **24/05/2014** à **12:35**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse** n'avez vous une activité réelle pour lui quand même malgré l'absence de moyens, quel statut avez vous?

Par **paspan**, le **26/05/2014** à **11:30**

je suis cadre commercial sans véhicule ni cartes de visite